



Comité départemental du jeu
d'échecs des Bouches du
Rhône

Championnat Rapide Féminin des Bouches-du-Rhône

Page 1 / 2

Règlement 2021/2022

1) Organisation

Le championnat Rapide Féminin des Bouches-du-Rhône est organisé chaque saison. Il est ouvert à toutes les joueuses Licenciée en France (licences A ou B)

2) Lieu et Dates

Le club organisateur et la date sont choisis chaque saison par le CDJE 13.

Pour la saison 2021/2022 :

- Le tournoi est organisé par le Club de Marseille Passion ;
- Le dimanche 7 novembre après-midi ;
- à l'adresse suivante : 16 Bd Louis Salvator, 13006 Marseille.

3) Cadence / Règles

- Le tournoi se joue au système suisse en suivant les règles du dernier congrès de la FIDE. Les appariements sont informatisés avec le logiciel PAPI. Le classement utilisé est le dernier classement rapide publié. Le tournoi se joue en 7 rondes ;
- La cadence est de 15 minutes + 5 secondes / coup ;
- Les résultats sont comptabilisés pour le ELO Fide Rapide ;
- Une joueuse qui ne s'est pas présentée à sa table 10 mn après le lancement de la ronde est déclaré forfait ;

4) Inscriptions

- Inscriptions jusqu'à 13h45 – 1^{ère} partie à 14h00 ;
- Droits d'inscriptions : 5 € pour les jeunes / 10 € pour les adultes

5) Départages

Systèmes de départages : 1. Buchholz tronqué 2. Performance



Comité départemental du jeu
d'échecs des Bouches du
Rhône

Championnat Rapide Féminin des Bouches-du-Rhône

Page 2 / 2

6) Prix

- Les prix ne sont pas cumulables.
- La répartition des prix est faite au classement général à la place.
- Les titres et les coupes sont réservés aux joueuses licenciées dans un club des Bouches-du-Rhône.

7) Arbitre

- L'arbitre de la compétition doit être AFO1 au minimum.
- Pour la saison 2021/2022, arbitre principal : IA Denis REGAUD, Arbitre Fédéral Elite 1.

8) Acceptation du règlement

- Toutes les participantes s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la charte du joueur d'échecs affichée en annexe.

L'arbitre

L'organisateur